

mieux que nous. Cependant, je ne trouve pas cela tout à fait aussi encourageant que lui.

Quand je vois les réalités telles qu'elles se présentent, et surtout, quand je songe à ce que le gouvernement, à titre de gouvernement, se propose de faire et demande au parlement de faire, sans vouloir d'aucune façon insinuer que le ministre se permet de nous exposer les faits sous un faux jour, je demande à la Chambre d'envisager la possibilité qu'en l'occurrence, l'enthousiasme bien connu du ministre pour ce que fait le gouvernement l'a emporté sur son respect de la réalité. Les faits actuels ne permettent certainement pas de se féliciter ou d'être content de soi, et je ne crois pas que le ministre me contredirait ou même qu'il a dit le contraire. Non, les faits suscitent plutôt l'inquiétude et une impression d'urgence dont le gouvernement ne me semble pas avoir conscience.

Il existe divers niveaux de préoccupation parmi les femmes du Canada au sujet de l'égalité, et je me propose de me limiter aux femmes qui sont dans le monde du travail. Le ministre a cité certains chiffres indiquant que peu de progrès avaient été réalisés au Canada. Le conseil consultatif de la situation de la femme a publié des chiffres qui révèlent que le nombre et le taux de participation des femmes dans le monde du travail augmentent constamment. Le taux enregistré au Canada demeure sensiblement inférieur à ceux qu'on enregistre en Australie, en Allemagne de l'Ouest, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Japon et en Suède.

De plus, au Canada, les femmes qui travaillent sont concentrées—pas entièrement, mais de façon plus marquée—dans le centre du pays, particulièrement en Ontario, et elles travaillent en forte proportion dans des industries de service où elles occupent des postes de secrétariat, de service et de vente. Je ne veux pas laisser entendre un seul instant, serait-ce indirectement, que les femmes ne devraient pas rester à la maison pour s'occuper de leur famille si elles le choisissent librement. Il n'y a pas de profession et de carrière plus honorable pour la femme et elle devrait avoir le choix entre cette occupation et travailler à l'extérieur.

Au Canada, les femmes qui travaillent sont habituellement plus jeunes que leurs homologues masculins, et un plus grand nombre d'entre elles sont célibataires. Pour celles qui doivent s'occuper d'enfants en bas âge, les obstacles à un emploi permanent et offrant des possibilités d'avancement sont énormes. D'après mes renseignements, les garderies ne répondent qu'à 1 p. 100 des besoins. Bien des femmes sont limitées quant aux heures où elles sont disponibles pour travailler à l'extérieur du foyer. Les conditions de travail sont pénibles pour les femmes enceintes et les mères de famille. Les dispositions concernant le congé de maternité sont pour la plupart loin d'être satisfaisantes, je crois. Les prestations de maternité versées par l'assurance-chômage sont injustes. Aussi nous réjouissons-nous des améliorations prévues par le projet de loi dont nous sommes saisis.

A n'en pas douter, la définition de la loi actuelle des 15 semaines d'admissibilité aux prestations est lamentable. Par la souplesse ajoutée à cette définition, la nouvelle période de 15 semaines sera beaucoup plus sensée pour toutes les mères, y compris mère nature. Comment, grands dieux, une femme pouvait-elle, selon la loi actuelle, prévoir la date de son accouchement huit semaines à l'avance? Comment elle pouvait le savoir est un mystère pour moi, père de quatre enfants.

Il se peut fort bien que le premier ministre ait nommé le ministre des Postes (M. Mackasey), responsable du minis-

Statut de la femme

tère en question à l'époque où cette disposition d'assurance-chômage fut conçue, par respect pour les talents de prophète de l'honorable représentant. Le plus triste dans tout cela, c'est que si la femme en question faisait une fausse estimation, dans ce qu'on pourrait appeler ce jeu de roulette de la reproduction, elle en souffrait sur le plan économique dans ses prestations d'assurance-chômage. C'était là une mesure néfaste, et nous serons heureux de la voir biffer de nos lois canadiennes. Cependant, l'amélioration qu'apportera ce bill n'élimine en aucune façon la nécessité d'une révision globale de notre régime d'assurance-chômage que le présent gouvernement nous a depuis longtemps promise, régime qui, selon les prévisions actuelles, nous coûtera au cours de la présente année 3 ou 3,5 milliards de dollars. Les prestations de maternité ne représenteront qu'une petite fraction de ce montant.

● (1600)

Il y a quelques instants, j'ai fait mention de faits et de réalités que nous devons envisager, mais cela ne semble pas impressionner le ministre au même point que nous. Ce ne sont pas les données ni les conclusions qui nous manquent concernant la condition de la femme dans la société canadienne. Je n'ai pas l'intention d'épuiser la question cet après-midi, et je souhaite n'être pas obligé de le faire, mais j'espère en dire assez dans mes propos pour enlever à tout député ici présent la moindre satisfaction qu'il pourrait éprouver à l'égard du progrès que nous avons réalisé dans notre recherche de l'égalité de la condition de la femme dans le monde du travail au Canada.

Les documents dont je vais me servir dans mon examen de la situation actuelle proviennent de quatre sources. Il y a tout d'abord le rapport du 1^{er} février 1974 du Conseil consultatif sur le statut de la femme. Deuxièmement, une étude détaillée de l'apport des femmes au monde des affaires, par Jones E. Bennett et Pierre M. Loowe, reproduite actuellement par tranches dans le *Financial Post*. Troisièmement, en 1974, la Société Radio-Canada a chargé une commission d'étude d'examiner la condition de la femme au sein de cet organisme. Quatrièmement, M^{me} Irene Johnson, une des trois femmes compétentes qui occupent un poste de sous-ministre pour le compte du gouvernement actuel, a fourni des renseignements à ce sujet au comité des prévisions budgétaires en général.

Une constante passablement troublante se dégage de l'examen de ces quatre sources de documentation. Elles nous donnent une idée de la façon dont les choses se passent dans le secteur strictement privé comme dans le secteur strictement public ainsi que dans les organismes mixtes comme les grandes sociétés de la Couronne. Le tableau, dans l'ensemble, n'est pas encourageant et voici ce qui ressort de sondages très récents: on relève dans les sociétés privées typiques du Canada de grandes lacunes sous le rapport des chances égales, notamment en ce qui concerne l'accès aux emplois et la rémunération. Selon l'étude publiée dans le *Financial Post*, ces lacunes s'expriment de la façon suivante: en raison des méthodes traditionnelles adoptées dans le monde du travail et du droit coutumier actuel, certains emplois sont destinés aux hommes et d'autres, aux femmes. Comme les emplois pour hommes sont d'ordinaire supérieurs à ceux des femmes, les femmes gagnent moins d'argent, ont moins de chances de suivre des cours de formation, moins de chances d'avancement et ne jouent qu'un rôle bien secondaire dans la prise des décisions.

Contrairement à la croyance populaire, la «ségrégation» des femmes canadiennes qui travaillent a empiré. C'est